

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 30 ET 31 MAI 2022

Point 16 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par Mme Elodie Surchat, au nom du groupe PS,
demandant une étude pour des mesures de lutte contre le parking sauvage**

Lors de la séance du 21 mars 2022, Mme Elodie Surchat a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 2 mai 2022, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Elodie Surchat, au nom du groupe PS, demandant une étude pour des mesures de lutte contre le parking sauvage.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Emmanuelle Favre Gende

La Secrétaire

Nicole Jacqueroūd

Postulat demandant une étude pour des mesures de lutte contre le parking sauvage

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Ville de Bulle subit actuellement de grands changements, qui ont de nombreux avantages mais présentent aussi l'inconvénient majeur de laisser proliférer le parking sauvage, à savoir hors des emplacements prévus à cet effet. On pense par exemple tant à l'hypercentre qu'aux abords du nouveau skatepark, qui sont engorgés de véhicules stationnés au mépris de la sécurité et du confort des piétons, piétonnes et cyclistes.

Pourtant, pour ces deux endroits notamment, des places en suffisance existent ! Dès lors que de nouvelles places de stationnement souterraines sont disponibles et qu'elles seront, semble-t-il, prochainement indiquées de façon bien visible et adéquate, le groupe PS souhaite que le Conseil communal augmente les moyens à disposition pour combattre le fléau du parking sauvage, qui est particulièrement présent en soirée et durant les week-ends, et pour redistribuer efficacement la circulation en ville. Cela aura également l'avantage d'assurer la rentabilité des parkings souterrains construits et exploités à grand frais. L'indication de ces parkings permettra certes aux conducteurs et conductrices de savoir où se parquer si aucune place en surface n'est disponible. Par contre, pour les motiver à s'y rendre, il est nécessaire de les dissuader de garer leur véhicule hors case.

Le Conseil communal devra ainsi examiner la possibilité d'augmenter les moyens de la Police locale pour qu'elle puisse mettre des contraventions en soirée et durant les week-ends ainsi que des mesures physiques pertinentes pour empêcher le stationnement sur des emplacements destinés à d'autres types de mobilité.

Je vous remercie de votre attention. »